

**AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS  
D'INTERET N°05/OMVS/2025/DREVE/BFS-C**

**Sélection d'un Consultant pour l'Actualisation des Etudes d'Avant-Projet  
Détailé ; élaboration du dossier d'Appel d'offre et l'Etudes Impacts  
Environnementales et Sociales des escales fluviales prioritaires.**

1. Cet Avis de manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés des activités retenues du fonds de préparation du nouveau projet DREVE/BFS de l'OMVS validé par la Banque Mondiale.
2. L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) a sollicité et obtenu un fonds d'avance pour la préparation des études stratégiques préparatoires du projet d'investissement relatif au Développement, Résilience et Valorisation de l'Eau en Afrique de l'Ouest – DREVE 2025-2035 (P505175). Une partie des activités au titre de ce fonds d'avance, portent sur des services de consultants pour les études préparatoires nécessaires à la préparation et à la conception du projet et l'assistance technique.

Le Haut-Commissariat de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), organe chargé de la mise en œuvre dudit Projet, représente les Etats Membres.

Le Haut-Commissariat de l'OMVS souhaite utiliser une partie du montant des fonds de préparation pour la « **Sélection d'un Consultant pour l'Actualisation des Etudes d'Avant-Projet Détaillé ; élaboration du dossier d'Appel d'offre et l'Etudes Impacts Environnementales et Sociales des escales fluviales prioritaires** ».

3. Le Haut-Commissariat de l'OMVS sollicite des candidatures émanant de Consultants/Cabinets ou groupements de cabinets en vue de la fourniture des services de consultants relatifs à la « **Sélection d'un Consultant pour l'Actualisation des Etudes d'Avant-Projet Détaillé ; élaboration du dossier d'Appel d'offre et l'Etudes Impacts Environnementales et Sociales des escales fluviales prioritaires** ».
4. La sélection et l'emploi suivra les procédures décrites dans le Règlement de la Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financements de Projets d'Investissements (FPI) de juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023.
5. L'objectif de cette étude est l'actualisation des études techniques d'Avant-Projet Détaillé (APD) et l'Elaboration du DAO et EIES des escales fluviales prioritaires dans le cadre de la mise en œuvre de la navigation sur le fleuve Sénégal. En d'autres termes, prendre en compte les résultats des études déjà réalisées, pour

améliorer la définition du projet et les adapter aux nouvelles réalités de la demande de transport actualisée.

6. Les services de consultant (« Services »), sans être limitatifs, comprennent les tâches suivantes :

De façon spécifique, il s'agira de :

- S'approprier le projet Navigation de l'OMVS ;
- En partant de l'étude APD/DAO/EIES du PPI validée en 2018, redimensionner les escales en fonction de la demande de transport actualisée et proposer une amélioration des ouvrages projetés ;
- Compléter si nécessaire des levés bathymétriques/topographiques complémentaires aux échelles requises pour le dimensionnement et l'étude détaillée des ouvrages ;
- Contrôler et optimiser l'accès nautique aux différentes escales ;
- Proposer au Maître d'ouvrage une campagne de reconnaissance géotechniques si nécessaire (pour Dagana et Gouraye), et compléter les données géotechniques si nécessaire sur les autres Escales ;
- Actualiser le plan de masse des Escales portuaires en fonction de la demande de transport actualisée ;
- Définir les conditions d'accostage et d'amarrage des navires, et redimensionner les ouvrages si nécessaire ;
- Redimensionner, si nécessaire, l'ensemble des ouvrages connexes conformément aux études APD/DAO disponibles et de la demande réelle de transport en capitalisant sur les aménagements existants ou les ouvrages prévus dans le cadre de la stratégie de mise en navigation rapide du fleuve Sénégal ;
- Définir les besoins en équipement de manutention pour chaque escale ;
- Etablir ou actualiser le coût confidentiel global prévisionnel des travaux, avec une précision suffisante, sur la base d'avants-métrés détaillés et de bordereaux de prix justifiés ;
- Fournir les notes de calcul complètes de l'ensemble des ouvrages ;
- Fournir un dossier de plans complet au stade APD de l'ensemble des ouvrages projetés ;
- Proposer un phasage de réalisation des travaux en fonction de l'importance des Escales et la priorité de leur mise en œuvre (à définir avec la SOGENAV) ;
- Proposer un planning prévisionnel de réalisation des travaux ;
- Indiquer l'ordre d'agencement de l'exécution des travaux et au besoin déterminer un phasage, le plus approprié possible compte tenu des résultats des investigations pour l'optimisation globale de la réalisation des travaux.
- Actualiser l'étude EIES disponible pour l'ensemble des Escales portuaires ;

- Rédiger le Dossier d'Appel d'offres (DAO) pour la Consultation Des Entreprises pour les travaux et le Rapport d'EIES.
7. Le Haut-Commissariat de l'OMVS invite les Consultants justifiant d'expériences confirmées dans le domaine, légalement constitués, disposant des qualifications nécessaires pour réaliser cette mission, intéressés et disponibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution de la mission.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Expérience générale du Consultant dans le domaine et le nombre d'année d'exercice, **20 points**
- Expériences spécifiques portant sur des missions similaires : **60 points** ;
- Organisation technique et managériale/capacités techniques et de gestion (capacité de mobilisation du personnel adéquat pour assurer les prestations) : **10 points** ;
- Expérience dans l'espace OMVS : **10 points.**

En cas d'égalité de note, les candidats seront départagés sur la base du nombre d'expériences spécifiques dûment justifiées.

**Toutes les références fournies doivent être prouvées (attestations avec les références exactes et complètes des Clients), sous peine de rejet. La méthode d'évaluation est le système de points.**

8. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitance (produire le document y afférent dûment établi). Dans le cas d'une sous-traitance, les qualifications et expériences du sous-traitant ne seront pas prises en compte dans l'évaluation. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) en conformité avec les procédures décrites dans le Règlement de la Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financements de Projets d'Investissements (FPI) de juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023. Le nombre de candidats à retenir sur la liste restreinte sera de cinq (5) à huit (8).
9. Les Consultants intéressés peuvent retirer les termes de références pour la mission auprès de la Cellule de Passation des Marchés à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : tous les jours ouvrables de 10 heures à 15 heures (heure de Dakar) auprès de : *Haut-Commissariat de l' OMVS, Rocade Fann Bel Air Cerf-Volant Dakar/Sénégal, Tel : (00221) 33 859 81 81, Email : [omvssphc@omvs.org](mailto:omvssphc@omvs.org) avec copie obligatoire à [ousmanemamadou.gory@omvs.org](mailto:ousmanemamadou.gory@omvs.org) et [amadouaffo.diop@omvs.org](mailto:amadouaffo.diop@omvs.org) Dakar/Sénégal.*
10. Les manifestations d'intérêt écrites en langue française doivent être soumises à l'adresse indiquée ci-dessus, par dépôt physique au bureau du courrier 3<sup>ème</sup> Etage, soit par voie électronique, au choix du candidat, au plus tard le **19/05/2025 à 12 heures précises** (heure de Dakar). Les adresses électroniques de transmission

(seules adresses autorisées) sont : Email : [ousmanemamadou.gory@omvs.org](mailto:ousmanemamadou.gory@omvs.org)  
avec copie à [amadouaffo.diop@omvs.org](mailto:amadouaffo.diop@omvs.org).

11. Les manifestations d'intérêt des consultants doivent porter la mention : « **Réponse à l'AMI n°05/OMVS/2025/DREVE/BFS-C relatif à la « Sélection d'un Consultant pour l'Actualisation des Etudes d'Avant-Projet Détaillé ; élaboration du dossier d'Appel d'offre et l'Etudes Impacts Environnementales et Sociales des escales fluviales prioritaires** ».

Dakar, le 24/04/2025

**Le Haut-Commissariat de l'OMVS.**